

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 avril 2016**

Date de la convocation : 23 mars 2016

**Ordre du Jour** : 1- COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE  
2- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE  
3- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 DE LA COMMUNE  
4- VOTE DES TROIS TAXES  
5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016  
6- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille seize, le six avril à dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BUNEL Nadine, Maire.

Présents : Mme BUNEL Nadine, Maire, M. CERCEL Benoît, Mme LURIENNE Magali, M. LEMOINE François, adjoints, M. COUPPEY Gilles, Mmes GEORGES Brigitte, DEROUET Dominique, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme LEPLUMEY Patricia (a donné procuration à Mme DEROUET Dominique) ;  
M. OLIVIER Yoann (a donné procuration à M. CERCEL Benoît) ;  
Mme DESHOGUES Elodie (a donné procuration à M. LEMOINE François);  
Mme DELALANDE Annie (a donné procuration à Mme LURIENNE Magali).

Madame DEROUET Dominique a été nommée secrétaire.

1-2016/ 8- COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame BUNEL Nadine, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 avril 2016**

Fait et délibéré à Anctoville-sur-Boscq, le 06 avril 2016.

Ont signé au registre des délibérations : Mme BUNEL Nadine, Maire, M. CERCEL Benoît, Mme LURIENNE Magali, M. LEMOINE François, adjoints, M. OLIVIER Yoann (a donné procuration à M. CERCEL Benoît), Mme DESHOGUES Elodie (a donné procuration à M. LEMOINE François), M. COUPPEY Gilles, Mmes LEPLUMEY Patricia (procuration à Mme DEROUET Dominique), GEORGES Brigitte, DELALANDE Annie (a donné procuration à Mme LURIENNE Magali), DEROUET Dominique, conseillers municipaux.

2- 2016/ 9- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CERCEL Benoît, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame BUNEL Nadine, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	/	27 647.95 €	/	223 452.85 €	/	251 100.80 €
Opérations exercice	48 286,11 €	3 314,61 €	165 306,24 €	221 099.55 €	213 592.35 €	224 414.16 €
<b>Total</b>	<b>48 286,11 €</b>	<b>3 314.61 €</b>	<b>165 306.24 €</b>	<b>221 099,55 €</b>	<b>213 592,35 €</b>	<b>224 414.16 €</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>44 971.50 €</b>	/	/	<b>55 793.31 €</b>	/	<b>10 821,81 €</b>
Résultat de clôture	17 323.55 €	/	/	279 246.16 €	/	261 922.61 €
Restes à réaliser	77 392.00 €	/	/	/	77 392.00€	/
Total cumulé	<b>125 678.11 €</b>	<b>30 962.56 €</b>	<b>165 306,24 €</b>	<b>444 552.40 €</b>	<b>290 984,35 €</b>	<b>475 514,96 €</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>94 715.55 €</b>	/	/	<b>279 246.16 €</b>	/	<b>184 530,61 €</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 avril 2016**

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune présenté par Madame le Maire,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2015.**

Ont signé au registre des délibérations: M. CERCEL Benoît, Mme LURIENNE Magali, M. LEMOINE François, adjoints, M. OLIVIER Yoann (a donné procuration à M. CERCEL Benoît), Mme DESHOGUES Elodie (a donné procuration à M. LEMOINE François), M. COUPPEY Gilles, Mmes LEPLUMEY Patricia (procurator à Mme DEROUET Dominique), GEORGES Brigitte, DELALANDE Annie (a donné procuration à Mme LURIENNE Magali), DEROUET Dominique, conseillers municipaux.

3- 2016/ 10- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de clôture de 279 246.16 €uros à la section de fonctionnement,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A Résultat de l'exercice	55 793.31 €
B Résultat antérieur reporté	223 452.85 €
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>279 246.16 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	
D Résultat de l'exercice	-44 971.50 €
F Résultat antérieur reporté	27 647.95 €
D 001 (Besoin de financement)	<b>17 323.55 €</b>
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	77 392.00 €
Excédent de financement	
<b>Besoin de financement</b>	<b>94 715.55 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>279 246.16 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>94 715.55 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>184 530.61 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 avril 2016**

4- 2016/ 11- VOTE DES 3 TAXES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas augmenter les trois taxes pour cette année 2016 ce qui donne les taux suivants :

Taxe d'habitation :	14,28%
Taxe Foncière propriétés bâties :	24,48%
Taxe Foncière propriétés non bâties :	39.78%

5- 2016/ 12- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 388 020.61 euros à la section de fonctionnement et à la somme de 283 456.55 euros (restes à réaliser inclus) à la section d'investissement.

6- QUESTIONS DIVERSES :

a°) Choisir deux personnes pour représenter la commune pour les communes nouvelles :

Le Conseil Municipal demande plus d'explication avant de se prononcer sur le sujet. Cette question sera rediscutée lors d'une prochaine réunion.

b°) 2016/13- Convention tripartite 2016 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention tripartite 2016 que la commune doit signer avec l'Association « Arts sous les Clochers » et la paroisse SAINT-CLEMENT afin de mettre à disposition de cette association l'église d'Anctoville sur Boscq comme lieu d'exposition pour l'artiste Bernard VERNOCHET à partir du 13 juin 2016 pour l'installation de l'exposition qui se déroulera du vendredi 24 juin au dimanche 28 août 2016 et pendant les journées du patrimoine qui se dérouleront le week-end du 18 septembre 2016.

Compte tenu de cette présentation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire a signé cette convention.

c°) Invitation du secours catholique : Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les bénévoles du Secours Catholique de Granville Villedieu qui regroupe les communes de Granville, Bréhal, Gavray, Percy, Villedieu Rouffigny, La Haye Pesnel et Sartilly ont le plaisir de les convier aux animations du 70ème anniversaire du Secours Catholique Caritas France qui se déroulera le samedi 30 avril 2016. L'animation de cette année 2016 consiste à une marche fraternelle qui débutera à 9h00 à la chapelle de Saint Martin de Bréhal pour finir par une messe paroissiale à 18 h 30 à l'église Saint-Nicolas. Pour plus de renseignements les membres du Conseil peuvent venir consulter le programme de cette journée qui est à leur disposition en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55 minutes

à Anctoville sur Boscq, le 13 avril 2016  
Le Maire,  
Nadine BUNEL.